

Affaire suivie par :

Luce POMIER
50 rue Etienne Marcel, 75002 PARIS
Mob : +33 (0) 6 07 01 44 57
Luce.pomier@gdsolaire.com

Christine BOUSQUET
Direction Départementale des Territoires
De la Creuse

Paris, le 20 janvier 2024

Objet : Dépôt de pièces complémentaires au dossier de permis de construire pour le projet de centrale agrivoltaïque sur la commune de Soumans (23) – PC 023 174 23 D0007

Madame Bousquet,

En réponse à la lettre de MDIPC du 11 janvier 2024 que vous avez adressé à GDSOL 93, porteuse de la demande de permis de construire n° PC 023 174 23 D0007 pour le projet agrivoltaïque de Soumans, je vous fais parvenir sous ce pli les pièces complémentaires relatives à ladite demande.

Les pièces se composent du CERFA complété et des pièces graphiques modifiées pour répondre à la demande du 11/01/2024.

Le tableau suivant vous précisera les compléments apportés pour chacune des demandes émises dans le courrier.

Pièces	Demandes de compléments (Courrier en date du 11 janvier 2024)	Eléments de réponses GDSOL93
CERFA	- compléter le cadre S-2 du formulaire CERFA en précisant la puissance crête et la destination principale de l'énergie produite,	<u>Elément ajouté.</u> Voir version du CERFA complété – page 7 - 5.2 Nature du projet envisagé
CERFA PC4 E.I RNT	- mettre en cohérence les références cadastrales du formulaire CERFA avec la notice PC 4, la demande de permis de construire et l'étude d'impact – paragraphe 2-3-2 (mention sur le CERFA d'une parcelle OA-0949 qui ne figure pas ensuite dans les autres pièces du dossier + mention dans l'étude d'impact de la parcelle OA-0940 qui ne figure nulle part ailleurs + pas de mention de la parcelle OA-0650),	<u>Eléments corrigés/ajoutés.</u> Voir version du CERFA complété - Page 14 - Références cadastrales : Erreur au niveau de la parcelle A 949, il s'agit bien de la parcelle A 940 de 1 193 m². Cela a été corrigé dans la liste des parcelles cadastrales. Voir dossier PC Pièces Graphiques version complétée : =>PC1-02. Plan de repérage cadastral : Erreur au niveau de la parcelle A 949, il s'agit bien de la parcelle A 940 de 1 193 m². Cela a été corrigé. => PC4. NOTICE DESCRIPTIVE p2 - 15.2 : Erreur au niveau de la parcelle A 949, il s'agit bien de la parcelle A 940 de 1 193 m². Cela a été corrigé.

		=>Etude d'impact – page 15 Actualisation du tableau des parcelles cadastrales concernées par le projet (ajout de la parcelle A650) =>RNT – page 6 Idem, Actualisation du tableau des parcelles cadastrales concernées par le projet (ajout de la parcelle A650)
PC4	- mettre en cohérence le nombre de portails (mention de 7 portails sur le plan de masse PC 2 et de 6 portails dans la notice descriptive PC 4-3).	<u>Elément corrigé.</u> Voir dossier PC Pièces Graphiques version complétée : => PC4. NOTICE DESCRIPTIVE p5 - 15.5 Nombre de portails corrigés: il s'agit bien d'un portail d'accès principal et de 6 portails d'accès secondaires dédiés à l'exploitation agricole.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Luce Pomier | **GÉNÉRALE DU SOLAIRE**

Chef de projets Développement

